

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 7 Janvier 1896

**NOUVELLES LOCALES**

Un admirable temps a favorisé les réceptions officielles et les visites particulières, mercredi dernier. Le soleil printanier donnait au premier jour de l'année un air de fête qui charmait les étrangers. Les magasins ont été toute la journée fréquentés par la foule des acheteurs.

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. l'abbé Mercier, ancien aumônier de la marine française, chevalier de la Légion d'honneur, nommé curé de Sainte-Dévote, a été installé en cette qualité, dimanche dernier, à dix heures du matin, par M<sup>sr</sup> Guyotte, archidiacre, vicaire général, délégué par S. G. M<sup>sr</sup> l'Evêque.

Etaient présents : MM. le Chanoine Nicolas, de Nice, ancien aumônier de la marine ; Ribour, ancien aumônier de marine également, chevalier de la Légion d'honneur, chanoine de la Cathédrale de Monaco ; Accica, curé de Saint-Charles, chanoine honoraire ; le Ch<sup>sr</sup> de Lattre, le Ch<sup>sr</sup> Joseph Marquet et Antoine Vatrican, marguilliers de la paroisse Sainte-Dévote.

Au cours de cette imposante cérémonie, qui avait attiré une foule de fidèles, M<sup>sr</sup> Guyotte a prononcé une éloquente allocution où, après un touchant éloge du regretté M. de Pierrefeu, le premier curé de Sainte-Dévote, enlevé si prématurément à l'affection de ses paroissiens, il a présenté M. l'abbé Mercier et lui a souhaité la bienvenue.

M. l'abbé Mercier a remercié M<sup>sr</sup> Guyotte et a sollicité les prières de ses nouveaux paroissiens pour que la Providence lui donne la force et le courage d'accomplir les devoirs sacrés qui lui sont imposés.

La partie musicale de la cérémonie était confiée à quelques artistes dont le gracieux concours ne fait jamais défaut à nos fêtes religieuses : M<sup>lle</sup> Clémentine Orenge, M<sup>lle</sup> Bidan, M. Boisson, M. Louis Borghini, M. Lavagne fils ; M. l'abbé Lambert tenait les orgues.

Le nombre de voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de décembre 1895 a été de..	63,040
Pendant le mois décembre 1894, il n'a été que de.....	57,378
Différence en faveur de 1895.....	5,662
Pour l'année 1895, le total des arrivées a été de.....	578,801
Pour l'année 1894, il n'a été que de...	518,278
Différence en faveur de 1895.....	60,523

M. F. Custot, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer de Monaco, a fait parvenir la somme de cinq cents francs à M. Louis Magagli, maire de la Turbie, pour le bureau de bienfaisance de cette commune.

M. Ampeglio Levame a fait parvenir à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, cent francs

pour les pauvres, de la part du Comité des Soirées familiaires monégasques.

Nous rappelons à nos lecteurs que les courses de Nice auront lieu les lundi 13, jeudi 16, dimanche 19, mardi 21 et jeudi 23 janvier 1896.

Un terrible accident qui a coûté la vie à deux préposés des douanes de Monaco, s'est produit hier à 6 heures 20 du soir, à l'entrée du double tunnel de Saint-Antoine, côté de Nice.

Les préposés Gibert Marcellin et Raymond Jean-Baptiste, tous deux célibataires, avaient quitté à 5 heures et demie le poste du Cap d'Aglio pour faire leur tournée habituelle jusqu'à la gare de Monaco.

Ils suivaient la voie ferrée, lorsqu'arrivés à l'entrée du tunnel, ils entendirent le sifflet strident du train 376 allant à Nice. Ils se garèrent sur la voie n° 1, mais depuis la veille 5 janvier, un nouvel express n° 383, de Nice, arrive à 6 heures 19 à Monaco. Or, ce train fondait sur eux à toute vapeur et le bruit du premier les empêchait d'entendre celui-ci.

Les deux malheureux furent pris en écharpe. L'un a eu le corps coupé en deux. L'autre a été traîné jusqu'à la sortie du tunnel. Son corps n'était plus qu'une masse informe.

Le mécanicien ne s'est aperçu de l'horrible malheur qu'en débouchant du tunnel. Immédiatement, il a renversé la vapeur, le train a stoppé et c'est alors qu'on a pu se rendre compte de ce qui était arrivé.

Sur tout le parcours du tunnel on apercevait des lambeaux de chair mêlés à des vêtements. Contre les murs, on a trouvé collés un crâne et un bras. Une jambe et un autre crâne ont été recueillis presque à l'entrée du tunnel (côté Monaco).

Tous deux ayant été décapités, on n'a pu reconnaître quel est celui qui a été projeté jusqu'au dehors du tunnel.

Les corps des deux préposés ont été laissés provisoirement à la place où on les a trouvés, en attendant les constatations légales qui ont eu lieu ce matin.

Cet épouvantable accident a douloureusement impressionné la population de Monaco où Gibert et Raymond étaient connus et estimés. Raymond, âgé de 42 ans, natif de Sospel, était depuis longtemps parmi nous. Il avait 17 ans de service dans les douanes.

Gibert, 26 ans, né à Isola (Alpes-Maritimes) sortait de la cavalerie et était dans les douanes depuis 3 ans et demi. Deux ou trois fois déjà il avait failli être victime d'accidents de chemin de fer. Le malheureux jeune homme devait prochainement se marier à Antibes et sollicitait, à cet effet, son changement de résidence.

On nous signale deux actes de courage que nous sommes heureux d'enregistrer :

Le 28 décembre, à quatre heures et demie du soir, sur le boulevard Charles III, un cheval, attelé

à un char à bancs où se trouvaient MM. Adrien Parodi et Barral, fabricant d'eaux gazeuses, s'est empêtré dans ses harnais et s'est emballé. La voiture allait être précipitée contre la borne frontière lorsque l'agent de police Delaye s'est jeté bravement à la tête du cheval dont il a pu saisir la bride, et l'a arrêté net évitant ainsi un accident dont il est facile de prévoir les conséquences.

Trois jours après, le 31 décembre, une voiture de luxe, appartenant à M. Antoine Parodi et conduite par un nommé Danizzi, son garçon d'écurie, descendait à quatre heures et demie l'avenue de la Gare, à fond de train, et s'engageait dans la rue Grimaldi, quand le cheval de cette voiture, animé sans doute par la course, prit le mors aux dents et parcourut cette rue à une vitesse vertigineuse jusqu'à la rue Albert où il fut arrêté par un ouvrier peintre, Albert Ceffalo, qui, avec beaucoup de sang froid, s'est porté au-devant de l'animal, au risque de se faire écraser. Ceffalo est âgé de 21 ans.

Procès-verbal a été dressé contre Danizzi dont l'imprudence eût pu causer de graves accidents.

Les artistes de la Comédie-Française ont obtenu samedi le succès attendu dans *Le Pardon*, comédie de M. Jules Lemaitre. Avec un talent admirable auquel le public distingué du théâtre de Monte Carlo a rendu un éclatant hommage, M<sup>mes</sup> Bartet et Baretta ainsi que M. Worms, ont enlevé la pièce que d'autres interprètes, moins habiles, n'eussent peut-être pas pu garantir de la critique.

A côté de ces grands comédiens de la Maison de Molière, il serait injuste d'oublier M<sup>mes</sup> Auffray et Van Leer, MM. Auffray, Buislay et Mesmaker, qui ont joué avec entrain et très convenablement *l'Homme n'est pas parfait*, le spirituel et amusant vaudeville de Lambert Thiboust, donné en lever de rideau.

La réouverture du théâtre du Palais des Beaux-Arts s'est faite très heureusement avec l'amusant *Procès Vauradieux*. Cette jolie comédie a brillamment réussi, grâce à sa franche gaieté, et grâce à l'excellence de l'interprétation.

M. Saint-Germain, l'incomparable comédien, jouait le rôle de Fauvinard, où il s'est montré, comme de coutume, admirable. On a vivement goûté la finesse de son talent toujours jeune, la sécurité de son jeu qui en fait un de nos plus grands artistes actuels. Et l'on s'est fort divertie de sa mimique, franchement amusante et toujours si naturelle. L'élégant public de Monte Carlo a dignement fêté ce maître comédien.

Près de lui, M<sup>me</sup> Montbazan, finement gracieuse, selon sa coutume ; M<sup>mes</sup> Auffray, Van Leer, Angelot et Prat, et MM. Buislay, Mesmaker et Auffray ont recueilli leur bonne part d'applaudissements.

La seconde matinée, composée de la *Conférence de Pétilon* et de monologues par M. Saint-Germain, et du *Tigre du Bengale*, rondement joué par MM. Murator et Buislay, a obtenu du public élégant toujours la même faveur.

Dimanche, égal succès avec *Bébé*.

Ce soir, *les Sonnettes*, comédie en un acte de Meilhac et Halévy, avec M. Dupuis, des Variétés, et M<sup>me</sup> Montbazon.

Demain mercredi, à trois heures, *la Dot de Brigitte*, opérette en trois actes de Serpette et Roger, avec M<sup>me</sup> Montbazon et M. Queyla.

M<sup>me</sup> Adelina Patti a dû quitter son château de Craig-y-Nos pour se rendre à Paris et de là venir à Monte Carlo, où elle se fera entendre.

Après avoir satisfait à ses engagements au théâtre de Monte Carlo, M<sup>me</sup> Patti viendra s'installer à Nice, le 5 février, à l'Hôtel de Luxembourg où ses appartements sont retenus.

On sait qu'à Paris, M<sup>me</sup> Adelina Patti doit prêter son concours à la matinée organisée par le comité du monument de Florian, au théâtre de la Gaité, pour le 11 janvier 1896. La grande cantatrice paraîtra pour la première fois dans une pantomime, *Mirka l'Enchanteresse*, et jouera un rôle mimé, dansé et chanté. M<sup>me</sup> Patti aura pour partenaire dans cette pantomime M<sup>lle</sup> Sanderson, de l'Opéra.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1895-1896

Les Concerts Internationaux auront lieu à deux heures un quart précises aux dates ci-dessous indiquées, du 1<sup>er</sup> janvier au 12 avril 1896, inclusivement.

Il sera donné quatorze concerts.

Dimanche 12 janvier.	—	Ecole Française.
— 19 —	—	Ecole Italienne.
— 26 —	—	Ecole Allemande.
— 2 février.	—	Ecole Russe.
— 9 —	—	Ecole Anglaise.
— 16 —	—	Ecole Austro-Hongroise.
— 23 —	—	Ecole Belge.
— 1 <sup>er</sup> mars.	—	Ecole Scandinave.
— 8 —	—	Ecole Française.
— 15 —	—	Ecole Russe.
— 22 —	—	Ecole Italienne.
— 29 —	—	Ecole Tchèque-Danoise-Norvégienne.
— 5 avril.	—	Ecole Allemande.
— 12 —	—	Ecole Française.

Jeudi 9 janvier 1896, à 2 h. 1/4 de l'après-midi

7<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de

M<sup>me</sup> CONNEAU, cantatrice, et de M. C. SANSONI, violoncelliste

*Symphonie italienne*..... Mendelssohn  
A. Allegro vivace — B. Andante con moto —  
C. Con moto moderato — D. Saltarello.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

*Faust*, ouverture (1<sup>re</sup> audition)..... R. Wagner.

*Repentir*..... Gounod.

M<sup>me</sup> CONNEAU.

*Concerto*, pour violoncelle..... Saint-Saëns.

Allegro non troppo ; allegretto ; finale.

M. Carlo SANSONI.

*Mélodie Persane*..... Saint-Saëns.

M<sup>me</sup> CONNEAU.

*Le Carnaval de Pesth*, rapsodie (1<sup>re</sup> audition). F. Liszt.

L'entrée de la Salle des Concerts est absolument interdite pendant l'exécution des morceaux.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Jeudi 2 Janvier

La *Poule d'essai* a été gagnée par M. Nocca.

Le *Prix des Tulipes* a été remporté par MM. Asti et Roberts, 8 sur 8; la deuxième place a été pour M. le comte Trauttmansdorff, 7 sur 8.

La *Poule réglementaire* a été gagnée par M. le comte de Neiva.

Samedi 4 Janvier

La *Poule d'essai* a été gagnée par MM. le comte de Neiva et le comte Trauttmansdorff.

Le *Prix des Bégonias* a été remporté par MM. Asti, Nocca et Mainetto Ghido, 5 sur 5.

La *Poule réglementaire* a été gagnée par M. Herrfeldt. Les autres poules ont été pour MM. Harding-Cox, Paccard et Lindes.

Lundi 6 janvier

La *Poule d'essai* est échue à MM. Pearce, Nocca et Roberts.

Le *Prix des Bluets* a été gagné par M. Mainetto Ghido, 4 sur 4; deuxièmes, MM. Lo et Etienne, 4 sur 5.

La *Poule réglementaire* revient à M. le comte Trauttmansdorff.

Les autres poules ont été enlevées par M. Zborouski.

Programme des Concours tri-hebdomadaires

PREMIÈRE SÉRIE

Mercredi 8 janvier : *Prix des Anémones* (handicap libre), 500 francs.

Vendredi 10 janvier : *Prix des Amaryllis* (handicap), 500 francs.

Lundi 13 janvier : *Prix des Géraniums*, 500 francs.

Mercredi 15 janvier : *Prix des Narcisses* (handicap libre), 500 francs.

Vendredi 17 janvier : *Prix des Tubéreuses* (handicap), 500 francs.

Concours préparatoires les 20, 22, 24, 28, 29 et 31 janvier.

Grands Concours internationaux les 1<sup>er</sup>, 3, 5, 6, 8 et 10 février 1896.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Voici le programme des Courses Vélocipédiques qui auront lieu les 10 et 12 février 1896 :

Première journée (10 février, à 1 h. 1/2)

1<sup>o</sup> COURSE INTERNATIONALE DE VITESSE par séries et demi-finales, s'il y a lieu. — Distance : 1/2 finale, 2,000 mètres ; Séries, 1,000 mètres.

1<sup>er</sup> prix, 800 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 400 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 200 fr.

50 francs de prix par série dont, 30 fr. au 1<sup>er</sup>; 20 fr. au 2<sup>e</sup>. — Droits d'engagement, 5 fr

2<sup>o</sup> COURSE DE 25 KILOMÈTRES AVEC ENTRAINEURS.

1<sup>er</sup> prix, 400 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

Droits d'engagement, 10 fr.

3<sup>o</sup> COURSE DE TANDEM. — Distance : 5,000 mètres (par séries, s'il y a lieu).

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 150 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

Droits d'engagement, 6 francs par équipe.

Deuxième journée (12 février, à 1 h. 1/2)

1<sup>o</sup> COURSES RÉGIONALES (séries et finale). — Distance : Séries, 1,000 mètres et finale, 2,000 mètres.

1<sup>er</sup> prix, 200 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 50 fr.

Droits d'engagement, 3 fr.

2<sup>o</sup> FINALE DE L'INTERNATIONALE. — Distance : 3,000 mètres.

Voir les prix à la 1<sup>re</sup> Course de la 1<sup>re</sup> journée.

3<sup>o</sup> COURSE DE 50 KILOMÈTRES AVEC ENTRAINEURS.

1<sup>er</sup> prix, 600 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 300 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 150 fr.

Droits d'engagement, 10 fr.

4<sup>o</sup> COURSE RÉSERVÉE AUX ENTRAINEURS pour tout genre de machines. — Distance : Série, 2,000 mètres et finale, 3,000 mètres.

1<sup>er</sup> prix, 300 fr. — 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. — 3<sup>e</sup> prix, 100 fr.

Les Courses sont courues sous les règlements de l'Omnium, adoptés par l'Union Vélocipédiques de France.

Les engagements ne seront pas remboursés; ils donneront droit à l'entrée dans l'enceinte réservée aux coureurs. Les entraîneurs des courses de fond payeront un droit d'entrée de 3 francs par personne, qui leur donneront droit à l'entrée dans l'enceinte réservée aux coureurs.

Les engagements pour les coureurs et les entraîneurs sont reçus au bureau du Comité des Fêtes, à l'Hôtel de Ville de Nice, jusqu'au 7 février, à 6 heures du soir.

— M. Doumer, ministre des finances de la République française, est arrivé dimanche à Nice.

La Turbie. — S. Exc. le baron de Stackelberg, au nom de S. A. I. le prince héritier de Russie, a fait

remettre à M. Louis Magagli, maire de la Turbie, une somme de cinq cents francs pour être distribués aux indigents de la commune.

M. le Maire a adressé immédiatement à S. Exc. le baron une lettre de remerciements, en le priant d'être auprès de Son Altesse Impériale, l'interprète de la profonde reconnaissance de la population et des indigents.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Un des maîtres de la chronique me faisait remarquer hier que les deux causeries les plus difficiles à faire — et à lire — sont la causerie de fin et celle de commencement d'année. J'ai bien peur de donner aujourd'hui raison à cette opinion. L'écrivain et le lecteur sont ahuris par les visites, les compliments, les étrennes données ou reçues et par toutes les banalités traditionnelles qui distinguent cette fête des enfants et des parents. Les enfants eux-mêmes n'ont plus leur naturel si charmant; ils sont énervés, agacés, sérieux, parfois prétentieux et on dirait qu'ils prévoient l'époque future où ils cesseront d'être les bénéficiaires du jour de l'an pour en devenir les victimes. Juste retour des choses de ce monde!

Les cartes de visite envoyées par la poste sont encore plus rares en 1896 qu'en 1895. Le sans-gêne et le sans-façon font chaque jour de nouveaux progrès et le code de la politesse devient de moins en moins compliqué. Je crois qu'il faut regretter l'échange de ce léger témoignage de souvenir qui permettait de montrer aux amis éloignés qu'on avait eu une pensée pour eux et qui maintenait le renom d'amabilité de la société française. Un grand confiseur m'a même avoué que la vente des marrons glacés et des fondants avait diminué. Les gens de bourse prétendent que l'heure n'est pas aux dépenses de luxe et que 1895, au point de vue des plaisirs mondains, laissera beaucoup à désirer. Que les dieux détournent le présage!

Le peuple de Paris qui n'a pas spéculé sur les mines d'or s'est tellement pressé autour des boutiques des boulevards où l'on vendait les « nouveautés » de l'année que la circulation était devenue pénible. Des grincheux ont même demandé, dans l'intérêt des promeneurs, la suppression de ces petites boutiques pour l'année prochaine. Singulière idée! Les pauvres gens qui gagnent quelques francs en vendant la « question du Transvaal » ou des jouets articulés sont dignes du plus vif intérêt et le gouvernement qui réagirait contre une tradition si respectable serait rapidement impopulaire. Gavroche hurlait!

Ce n'est pas M. Félix Faure qui cédera à cette pression des gens qui n'aiment pas à être troublés dans leurs habitudes. Il désire que le « pauvre monde » ne se plaigne pas et il appuiera certainement la pétition de ces modestes camelots demandant qu'on leur accorde une prolongation de stationnement.

×

Les réceptions officielles du Palais de l'Élysée ont été cette année plus brillantes que de coutume. Les délégations officielles étaient au grand complet et le personnel qui les compose n'avait pas voulu, par des abstentions, laisser croire qu'il ne protestait pas unanimement contre l'odieuse campagne à laquelle nous avons fait précédemment illusion.

On a beaucoup remarqué mercredi dernier le beau landau de gala que M. Félix Faure avait fait atteler pour rendre leurs visites aux Présidents du Sénat et de la Chambre des Députés. Les carrossiers étaient superbes; mais ils n'avaient pas aux fronteaux, les flots de ruban aux couleurs éclatantes qu'on remarquait sous l'empire où sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon. Cette tradition doit être reprise dans les prochaines cérémonies officielles. M. Félix Faure a donné l'ordre qu'à l'avenir sa voiture porte les couleurs nationales aux fronteaux et aux tapis de sellettes.

×

Les pauvres de Paris n'ont pas été oubliés. Les dons les plus généreux ont afflué à l'Hôtel de Ville et la municipalité les a fait distribuer dans les divers arrondissements. Comme toujours, en tête de la liste des donateurs, figure le nom de M<sup>me</sup> Furtado-Heine, dont le dispensaire soigne, nourrit et habille une clientèle de plus de 10,000 enfants chaque année, dont la crèche est ouverte à cent bébés et va être reconnue d'utilité publique, dont la ville de Nice servira à perpétuité de séjour de convalescence aux officiers épuisés par les expéditions lointaines. M<sup>me</sup> Furtado-Heine paraît avoir trouvé la véritable solution de la question sociale.

×

Cette époque de l'année est celle des souvenirs et par suite des regrets: on pense alors à ceux qu'on a perdus

une note de tristesse vient contraster parfois avec le bruit éclatant des joies publiques. C'est une impression que j'ai plus vivement éprouvée en assistant cette semaine, en l'église de la Madeleine, à la messe de bout de l'an célébrée, sur la demande de la reine des Deux-Siciles, pour le repos de l'âme de S. M. François II de Bourbon-Anjou, roi des Deux-Siciles. L'assistance était nombreuse et brillante; elle avait tenu à rendre hommage au souverain chevaleresque descendu glorieusement de son trône après le siège de Gaète et qui n'eut d'autre souci que de suivre les exemples de sa sainte mère, la vénérable Christine de Savoie, et de son père le roi Ferdinand II.

×

Annonçons, pour finir, que l'Union nationale des Sociétés de Tir de France, a organisé pour 1896 un grand concours international auquel seront conviés les tireurs de tous pays. Il existe en France plus de 2,000 sociétés de tir et, chaque année, dans la Principauté, les meilleurs fusils de toute nationalité viennent faire des essais. Le Conseil municipal de Paris a voté un prix de 25,000 francs. Le premier concours de tir en France, remonte à 1884. Il fut organisé par M. Déroulède. Le deuxième et le troisième ont eu lieu à Paris, le quatrième à Lyon pendant l'exposition de 1891. Celui que nous annonçons aura lieu à Satory, le seul endroit où il soit possible d'employer le fusil Lebel sans frais d'installation excessifs. Ce concours sera l'occasion de grandes fêtes patriotiques.

DANGEAU.

## VARIÉTÉS

### L'Almanach de Gotha

On vient de mettre en vente l'Almanach de Gotha pour 1896. La nouvelle n'aurait qu'un caractère banal s'il s'agissait de tout autre almanach. Mais celui de Gotha a une histoire, il est intimement lié à la politique européenne.

Je ne veux pas passer ce petit fait sous silence, et nos lecteurs me seront gré sans doute de leur parler d'un almanach que tout le monde connaît de nom sans pouvoir dire précisément ce qui constitue à la fois sa célébrité et son succès.

J'ajouterai que l'Almanach de Gotha compte actuellement cent trente-deux ans d'existence. A ce point de vue, il est moins ancien que l'Almanach national français, lequel remonte à 1696, mais il a une importance toute particulière au point de vue généalogique et diplomatique.

L'Almanach de Gotha fut publié pour la première fois à Gotha, en Allemagne, l'an 1764. Depuis il n'a cessé de paraître régulièrement à la fin de chaque année.

Cet almanach contient la liste de tous les souverains en exercice et de toutes les personnes appartenant à des familles souveraines. L'âge, les noms, les alliances, rien n'est passé sous silence.

En dehors des souverains et des chefs d'Etat, on trouve encore dans ce vénérable petit livre la liste très complète des familles titrées: princes, ducs, etc. Tout cela est épluché, contrôlé, appuyé ou fourni par les parchemins les plus authentiques, de façon à fermer la porte à toute noblesse dont les titres seraient suspects.

Cette véracité a donné naissance au bon renom de l'Almanach de Gotha. Avoir son nom dans cet almanach constitue donc pour les intéressés un brevet de noblesse.

L'Almanach continua sans encombre sa publication jusqu'à l'an 1808. A ce moment, l'éditeur eut un démêlé avec l'empereur Napoléon. Le tout-puissant maître de l'Europe ne pouvait empêcher une publication, qui avait en quelque sorte la force et la vitalité d'une institution d'Etat. Mais il déféra l'édition de 1808 à sa censure, et force fut à l'éditeur de mettre au pilon tout ce qui avait paru de l'année 1808.

On trouve dans la vaste Correspondance de Napoléon une lettre de lui, où il est fait allusion à son différend avec l'éditeur du célèbre Almanach. Cette lettre est adressée au ministre des relations extérieures de l'empire français. En voici le texte très peu connu :

« Monsieur de Champagny, le dernier Almanach de Gotha est mal fait. D'abord, il y est question du comte de Lille, et puis de tous les princes de la Confédération, comme s'il ne s'était fait aucun changement dans la constitution de l'Allemagne. Les noms de la famille de France y sont en termes inconvenants. Faites venir le ministre de Gotha et faites-lui comprendre qu'il faut que tout cela soit changé ».

L'éditeur de Gotha n'hésita pas : il fit détruire sa première édition de 1808, et la remplaça par une autre qui donnait satisfaction complète à Napoléon.

Voici, dit-on, quelles étaient les causes du mécontentement de l'empereur :

Dans la première édition de 1808, la famille impériale de France est appelée *Buonaparte*. Cet *u* malencontreux ne fut pas du goût de Napoléon. De plus, le comte de Lille (Louis XVIII) y est qualifié de « chef de la famille royale de France ». Or, la monarchie avait été solennellement abolie en France depuis le 22 septembre 1792.

En dernière lieu, l'édition de 1808 qualifiait de *régnantes* toutes les petites dynasties princières, abolies en Allemagne par les victoires de Napoléon.

Les collections complètes de l'Almanach de Gotha sont extrêmement rares. Elles atteignent des prix très élevés.

Il y a trente ans, une collection comprenant les années 1764 à 1864, était mise en vente à Bruxelles au prix respectable de 6,000 francs. Isolés, les volumes de l'almanach valent de 5 à 25 francs. Les deux années les plus chères sont l'année 1808, dont je viens de parler, et l'année 1790. La rareté et la cherté de cette dernière année sont justifiées naturellement par le grand événement de 1789, la Révolution française. Entre l'Almanach de 1789 et celui de 1790, il y a tout un abîme, par suite des changements survenus en France et par contre-coup ailleurs.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

### TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers de la faillite **Ernest Bianchi**, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités de nouveau à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, devant monsieur RAYBAUDI, syndic, pour lui en faire la remise conformément à la loi.

La vérification des créances aura lieu le vingt-deux janvier courant, jour de mercredi, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Pour le Greffier en Chef :  
A. Cioco, C.-G.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

#### MODIFICATIONS AUX STATUTS

de la

### SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

I. — Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, il a été apporté aux statuts de la *Société Monégasque d'Electricité*, dont le siège est à Monaco, les modifications suivantes votées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite Société, tenue à Monaco, le treize août mil huit cent quatre-vingt-quinze, en conformité d'une ordonnance souveraine en date du cinq mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, sur les Sociétés par actions.

#### ARTICLE 29 des Statuts

L'article 29 des statuts est modifié comme suit :

L'assemblée générale annuelle désigne au moins trois commissaires choisis de préférence parmi les associés.

La nomination des commissaires pris en dehors de la liste des actionnaires doit être ratifiée par le Président du Tribunal Supérieur de Monaco.

Ce magistrat pourvoit également, à la requête des intéressés, au remplacement des commissaires décédés ou empêchés.

Les commissaires sont chargés de vérifier les comptes des administrateurs, de veiller à la confection de l'inventaire et du bilan et de faire sur le tout un rapport à l'assemblée générale. Ils prennent communication des livres de la Société, trois mois au plus tôt et un mois au plus tard avant l'époque fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

Ils peuvent, en cas d'urgence, convoquer extraordi-

nairement l'assemblée générale. Ils reçoivent des émoluments fixés chaque année par l'assemblée générale.

#### ART. 32

L'article 32 des statuts est ainsi conçu :

L'assemblée générale ordinaire doit comprendre un nombre d'actionnaires représentant au moins le quart du capital social.

Les assemblées générales extraordinaires qui auront pour objet de statuer sur des modifications aux statuts, et notamment une augmentation ou réduction du capital social, sur la dissolution ou la liquidation de la Société, ne seront constituées et ne délibéreront valablement qu'autant qu'elles comprendront un nombre d'actionnaires présents ou représentés formant la moitié du capital social. Si cette quotité ne se rencontre pas à la première assemblée, il en est convoqué une seconde à un mois au plus tôt de la première. Pendant cet intervalle, il est fait chaque semaine, dans le *Journal de Monaco*, et deux fois au moins à dix jours d'intervalle, dans deux des principaux journaux politiques de Paris et du département des Alpes-Maritimes, des insertions annonçant la date de la deuxième assemblée et indiquant les objets sur lesquels elle aura à délibérer. Aucune délibération de cette deuxième assemblée ne sera valable si elle ne réunit la majorité des trois quarts des membres présents, quel qu'en soit le nombre.

Toutes modifications aux statuts devront, de plus, être soumises à l'approbation de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco.

#### ART. 33

Il est ajouté à la fin de l'article trente-trois :

...Sauf ce qui est dit à l'article 32 pour les assemblées ayant pour objet de statuer sur des modifications aux statuts.

#### ART. 34

Il est ajouté à l'article 34, le paragraphe suivant :

Les administrateurs sont tenus de convoquer extraordinairement l'assemblée générale dans le délai d'un mois, quand la demande leur en est faite par des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social

#### ART. 35

Le texte de l'article 35 est remplacé par :

L'assemblée générale se réunit toutes les années. Huit jours au moins avant la réunion, tout actionnaire peut prendre au siège social communication et copie du rapport des commissaires, ainsi que de l'inventaire et de la liste des actionnaires.

#### ART. 36

Le premier alinéa de l'article 36 est ainsi modifié :

L'assemblée générale ordinaire désigne les commissaires dont il est question à l'article 29.

#### ART. 43

Le membre de phrase *in fine* de l'article 43, est ainsi modifié :

...Après un rapport des commissaires.

II. — Ces modifications ont été approuvées par Ordonnance Souveraine, en date du vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

III. — Une expédition de l'acte ci-dessus énoncé et une expédition de l'Ordonnance d'approbation ont été déposées au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, 2.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le six décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, monsieur Jean MÉDECIN, propriétaire, et madame Juliette BOËRI-ROVÈRE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentini, notaire, ont acquis de monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, député, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Valentini, notaire, une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de trois cent quatre-vingt-trois mètres carrés soixante-quinze décimètres carrés, portée au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 166 p. de la section D, et tenant: du nord et du

levant, à l'avenue Saint-Michel; du midi, à monsieur Ladmiral; et du couchant, au surplus de la propriété appartenant à monsieur Blanc.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de *quarante-sept mille neuf cent soixante-huit francs*.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-seize, vol. 48, n° 12, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le sept janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco.  
2, rue du Tribunal, 2

**AVIS**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, monsieur Charles GEMMER, propriétaire, et madame Catherine SCHMIDT, son épouse, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, ont vendu à monsieur Georges-Jean-Henri LUDWIG, directeur d'hôtel, demeurant à Cannes, le fonds de commerce d'hôtelier, qu'ils font valoir à Monaco, quartier de Monte Carlo, sous la dénomination de *Hôtel des Anglais*.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, dans le délai de huitaine, à peine de forclusion.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur, à Monaco.  
2, rue du Tribunal, 2

**A VENDRE PAR LICITATION**

Le cinq février prochain, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. le chevalier de Lattre, Président dudit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de Mariette SANGIORGIO, veuve GASTAUD, de son vivant sans profession, demeurant à Monaco.

Sur la poursuite des sieurs : 1° Louis SANGIORGIO, propriétaire; 2° Arnaut, dit Ernest, SANGIORGIO, employé au Casino de Monte Carlo; 3° Arnaut, dit Georges, SANGIORGIO, chapelier; 4° les dames Marie-Honorine SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Jean MONICI, tailleur; 5° Hélène SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Joseph RONGA, propriétaire; 6° Julie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Alexandre BROUSSE, employé au Casino de Monte Carlo; 7° Joséphine SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste DALBERA, ébéniste; 8° Louise-Pauline-Marie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Charles-Louis-Philippe SOMMER, cafetier; 9° Jeanne-Marie-Mélanie SANGIORGIO, sans profession, épouse du sieur Claude VOIRON, cafetier; 10° Delphin-Alexandre-François SANGIORGIO, chef lampiste à la Société des Bains de Mer; demeurant tous à Monaco, à l'exception du sieur Arnaut, dit Georges, SANGIORGIO, qui habite Lyon, et des époux RONGA qui résident à Turin (Italie). Les sieurs MONICI, RONGA, BROUSSE, DALBERA, SOMMER et VOIRON, intervenant en leur qualité de maris, pour assister et autoriser leurs femmes respectives. — Agissant, tous les susnommés, comme héritiers, ainsi que la mineure ci-après nommée, de feu Mariette Sangiorgio, veuve Gastaud, et ayant M<sup>e</sup> Valentin pour défenseur.

Contre les sieurs Joseph RONGA, susnommé, qualifié et domicilié, administrateur et tuteur légal de la demoiselle Colombe-Laurencine-Joséphine RONGA, sa fille mineure, demeurant avec lui, à Turin; 2° Michel Boisson, propriétaire, demeurant à Monaco, subrogé-tuteur de ladite mineure.

**Désignation des biens à vendre :**

**PREMIER LOT**

Une maison élevée de deux étages, sise à Monaco, rue de Vedel, n° 4, confrontant : au midi, les héritiers

Muratore; au nord, les hoirs Néri; à l'ouest, la rue de Vedel; au rez-de-chaussée, l'hoirie d'Etienne Sangiorgio; et au-dessus l'air libre,

**SECOND LOT**

Le deuxième étage d'une maison, sise aussi à Monaco, rue des Briques, n° 5, comprenant deux pièces et une cuisine; confrontant : au-dessus, monsieur Clément Ciais; au-dessous, les hoirs de Joseph Gastaud; à l'est et à l'ouest, M. Paul Olivier; et au midi, la rue des Briques.

La vente de ces immeubles a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur, en date du trois décembre dernier, enregistré et signifié.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal, le vingt-sept du même mois.

**Mises à prix :**

Elles ont été fixées, par monsieur l'Avocat Général, ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot, à la somme de *deux mille francs* ci..... **2,000 fr.**

Et pour le deuxième lot, à celle de *mille francs* ci..... **1,000 fr.**

Fait et rédigé par moi, défenseur poursuivant, à Monaco, le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-seize.

Signé : VALENTIN.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco.  
2, rue du Tribunal, 2

**VENTE VOLONTAIRE**

Le lundi dix février mil huit cent quatre-vingt-seize, en l'étude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal, n° 2, et par le ministère dudit M<sup>e</sup> Valentin, il sera procédé à la vente volontaire par adjudication des immeubles ci-après :

1° Une maison située à Monaco, quartier de la Colle ou des Révoires, appelée *Chalet Marie-Louise*, avec jardin, le tout d'une superficie approximative de trois cent soixante-cinq mètres carrés.

Sur la mise à prix de **20,000 francs**.

2° Et du **premier étage d'une maison** située à Monaco, rue des Fours, n° 7.

Sur la mise à prix de **3,600 francs**.

On adjugera même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Valentin, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
rue du Tribunal, 2

**VENTE VOLONTAIRE**

Le vendredi sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, à deux heures du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, rue du Tribunal, n° 2, il sera procédé à la vente volontaire par adjudication de la

**VILLA MARIE**

sise à Monaco, dans la Condamine, à l'angle de la rue Grimaldi et de la rue des Moneghetti, élevée sur sous sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, entourée d'un parterre avec petite construction par derrière au nord, et un puits dans le parterre donnant sur la rue Grimaldi.

Mise à prix..... **35,000 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire.

**AVIS**

Par acte sous seing privé, en date du trente et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, le sieur Angelo ZANOBBI, maître d'hôtel, a acquis du sieur François DAGNINO, cafetier, le fonds de commerce de **Café de l'Univers**, sis à Monaco, rue de l'Eglise, numéro 4.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à se faire connaître, dans la huitaine, en l'étude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées 23 du 30 décembre 1895 au 5 janvier 1896

MENTON, br.-goël. <i>Colomba</i> , ital. c. Agen.	vin.
CANNES, yacht à vap. <i>White Ladye</i> , anglais, c. Jones,	passag.
ID. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Charles</i> , fr. c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio,	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

Départs du 30 décembre au 5 janvier

CANNES, yacht à vap. <i>White Ladye</i> angl., c. Jones,	passag.
ID. b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sur lest
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra.	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID. b. <i>Vierge-Marie</i> , fr., c. Doglio	id.
ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

**CHARLEMAGNE ou l'EGLISE DÉLIVRÉE**

Par le Prince LUCIEN BONAPARTE  
(deux volumes)

DON DE L'AUTEUR, AVEC LETTRES ET AUTOGRAPHES

A vendre chez M<sup>me</sup> GODDEN, villa Trucchi, Monte Carlo

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**APPAREILS A GAZ**

**MAISON SCAGLIA**

7, Rue de la Turbie, Condamine

FOURNEAUX à GAZ et APPAREILS pour ÉCLAIRAGE et CHAUFFAGE

VENTE et LOCATION à des PRIX TRÈS MODÉRÉS

**AMEUBLEMENT FRANÇAIS**

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

Imprimerie de Monaco — 1896

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Décemb. Janv.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
30	754.7	754.2	755.2	755.2	756.2	9.7	11.2	10.5	9.7	9.1	79	Calme	Couvert		
31	757.8	758.5	756.1	756.1	756.5	9.1	11.2	11.2	10.2	9.7	81	S O faible	id.		
1	757.8	758.2	759.2	759.2	762.2	9.2	11.9	11.5	10.1	10.4	84	Calme	Beau		
2	767.2	766.8	766.1	766.1	766.2	10.2	12.2	11.9	10.8	10.2	81	S E faible	Couvert		
3	765.9	765.1	764.8	764.5	764.9	9.8	11.1	11.8	10.1	9.3	87	id.	id.		
4	763.2	761.9	761.2	761.2	761.1	9.2	11.2	11.2	9.8	9.1	79	Calme	Beau, nuageux		
5	764.2	765.2	764.7	765.2	765.8	10.2	12.9	12.5	11.2	9.7	83	id.	Beau		
DATES						30	31	1	2	3	4	5			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	11.2	12.2	12.2	12.3	11.8	11.3	13.2	Pluie tombée : 0 <sup>mm</sup>	
						Minima	9.1	8.9	9.2	9.2	8.5	8.8	8.9		